

Entente conclue avec l'AIBQ : votre accès à un outil de référence précieux pour l'inspection en bâtiments

Numéro d'article: 119795

27 Juillet 2011 - 11:26

Après plusieurs mois de négociations, l'OACIQ vient de conclure avec l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec (AIBQ) une première entente de reconnaissance de grand intérêt pour votre pratique professionnelle.

Une liste d'inspecteurs reconnus

Grâce à cette entente, vous aurez accès à une liste d'inspecteurs en bâtiment reconnus qui sont agréés par l'AIBQ selon des critères précis. De la sorte, l'AIBQ nous assure que les inspecteurs dont le nom figure sur la liste répondent aux exigences suivantes :

- Ils détiennent une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions);
- Ils utilisent une [convention de service d'inspection](#) reconnue
- Ils effectuent les inspections conformément à une [norme de pratique de l'inspection](#) en bâtiment reconnue (pour en savoir plus sur cette norme, [cliquez ici](#));
- Ils remettent un rapport écrit à la partie qui utilise leurs services.

[Trouvez un inspecteur](#) en consultant la liste des membres sur le site Internet de l'AIBQ.

L'OACIQ investit beaucoup d'énergie pour bonifier les outils de travail des courtiers afin de les accompagner dans leur prestation de services auprès de leurs clients. En référant vos clients à des inspecteurs en bâtiments figurant sur la liste de l'AIBQ, ils ne pourront qu'en tirer parti.

Une valeur ajoutée

Cet outil de référence contribuera à faciliter votre travail et à vous éviter temps et argent puisque c'était vous qui deviez, avant la conclusion de l'entente, vous assurer que les inspecteurs vers lesquels vous dirigez vos clients respectent les exigences mentionnées ci-dessus.

Par ailleurs, vous pouvez toujours référer un client à un inspecteur qui ne figure pas sur la liste de l'AIBQ. Dans ce cas, vous devrez vous assurer que l'inspecteur rencontre ces exigences.

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le Centre Info OACIQ au 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 entre 9 h et 16 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et entre 10 h et 16 h le mercredi. Vous pouvez également joindre le Centre par courriel à info@oaciq.com.